

Direction des renseignements, de l'accès à l'information  
et des plaintes sur la qualité des services

Québec, le 30 octobre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-10-57– Lettre réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 18 octobre dernier concernant des politiques, codes de conduite ou orientations qui encadrent le travail scientifique des employés du Ministère. Des recherches ont été entreprises afin d'y donner suite.

Vous trouverez en pièce jointe un document demandé. Il s'agit de :

- Politique scientifique, octobre 2014, 4 pages.

Également, nous vous informons que des renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/conduite-responsable-en-recherche/>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Gwenaëlle Jaudet analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [gwenaelle.jaudet@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:gwenaelle.jaudet@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)

# Politique scientifique

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) évolue dans un environnement scientifique qui se situe fréquemment à l'interface entre la génération des connaissances et leur application. Pour mener à bien sa mission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), il se doit d'être scientifiquement et techniquement irréprochable. C'est dire l'importance primordiale que le CEAEQ accorde au fondement scientifique crédible et pertinent de ses activités.

C'est dans ce contexte que le CEAEQ a élaboré cette politique scientifique, qui formalise ses pratiques actuelles et qui témoigne de l'importance qu'il accorde aux notions d'excellence et d'intégrité scientifique. Cette politique vise à consolider les orientations développées à ce jour et à faire évoluer la culture scientifique de l'organisation. Elle a aussi pour objectif d'assurer la consolidation et le développement de créneaux d'expertise en émergence dans la sphère de l'analyse environnementale. Par sa Politique scientifique, le CEAEQ contribue à renforcer son rôle de centre de référence en analyse environnementale et à faire évoluer son offre de service pour mieux soutenir le MDDELCC dans la réalisation de ses mandats.

## **CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC**

Le CEAEQ est une agence gouvernementale du MDDELCC dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique, de manière à répondre aux besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Ses interventions sont liées à l'analyse environnementale et touchent principalement les domaines de la biologie, de la microbiologie, de la chimie, de la toxicologie, de l'écotoxicologie et des systèmes de gestion de la qualité. Le Centre exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

## OBJET

1. La Politique scientifique est au cœur des activités de l'ensemble du personnel du Centre. Elle concerne au premier chef tous les aspects du travail scientifique : planification, production et communication scientifique. Mais elle doit aussi orienter la gestion, l'administration ainsi que l'ensemble des activités de soutien liées au travail scientifique (secrétariat, graphisme, documentation, etc.).
2. La Politique scientifique a pour objectif d'assurer l'évolution de l'expertise du Centre en ce qui concerne l'analyse environnementale et la capacité d'analyser les problématiques environnementales pour soutenir le MDDELCC face aux nouvelles problématiques.
3. La Politique scientifique participe à la concrétisation de la vision du Centre : être la référence en matière d'expertise en analyse environnementale et miser sur une prestation de service à valeur ajoutée pour contribuer au développement durable.
4. La Politique scientifique est pleinement compatible avec la Politique qualité du Centre.

## VALEURS

5. Le Centre adhère sans réserve aux valeurs du Ministère, soit l'équité, la rigueur, la transparence, le respect et la responsabilité, tout en favorisant la créativité et la recherche de l'excellence.
6. Dans le contexte de cette politique scientifique, il met aussi explicitement de l'avant des valeurs complémentaires d'éthique et d'intégrité scientifique.

## ENGAGEMENTS

7. Le Centre s'engage à respecter les plus hauts standards en matière d'éthique scientifique dans la réalisation de son mandat.
8. Il s'engage à réaliser ses activités scientifiques en appliquant strictement les principes d'intégrité scientifique : rigueur, impartialité, objectivité, équité et transparence.
9. Par la Politique scientifique, le comité de direction s'engage à soutenir activement l'épanouissement et l'évolution de la culture scientifique du Centre et de ses employés. Il s'engage aussi à garantir le haut niveau d'expertise et de qualité scientifique de ses produits et services.
10. Le Centre s'engage à appliquer les principes directeurs suivants dans ses activités scientifiques :
  - 10.1. Les activités du Centre doivent être conformes aux règles de l'art reconnues dans les domaines scientifiques concernés;
  - 10.2. Le Centre favorise les travaux de recherche appliquée et les travaux de développement menés en partenariat;
  - 10.3. Le Centre favorise les approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires dans la réalisation de ses produits et services scientifiques;
  - 10.4. Le Centre favorise la communication des résultats de ses activités scientifiques;
  - 10.5. Le Centre entend stimuler la créativité de son personnel et renforcer son savoir-faire spécifique dans un contexte scientifique de grande qualité.

## **CULTURE SCIENTIFIQUE**

11. Le CEAEQ favorise le développement et l'évolution d'une culture scientifique organisationnelle. Pour ce faire, il aborde la culture scientifique selon trois composantes : la compétence, la présence et l'influence.
12. La compétence du personnel constitue le fondement de la culture scientifique. C'est un élément fondamental de la qualité de ses produits et services. Le Centre mise sur des activités qui assurent un haut niveau de compétence et d'expertise chez son personnel.
13. La présence de son personnel sur les tribunes scientifiques nationales et internationales permet la diffusion et la valorisation scientifique des travaux menés au Centre et celles des compétences qui y sont développées. C'est un élément prépondérant de la reconnaissance des compétences de son personnel par ses pairs du milieu scientifique.
14. L'influence du Centre s'exerce par une implication scientifique dynamique dans la communauté environnementale, qui lui permet d'exercer son rôle de centre de référence. Le Centre entend donc mettre les compétences, expertises et connaissances acquises par son personnel au service de la société.

## **MISE EN ŒUVRE**

15. Assurer le respect et la mise en œuvre de la Politique scientifique sont de la responsabilité du coordonnateur scientifique, lequel est appuyé dans cette tâche par le comité de direction du Centre.
16. Une planification scientifique est déposée annuellement au comité de direction du Centre. Elle portera sur les éléments décrits aux articles 18, 19 et 20.

17. Une partie de cette planification pourra être incorporée au plan d'action du CEAEQ. Les autres éléments feront l'objet d'un suivi distinct.

## **18. Compétence**

- 18.1. Favoriser le recrutement d'un personnel technique et professionnel hautement qualifié dont l'expertise renforcera et complétera celle du personnel en place; assurer le développement continu de ses compétences et sa valorisation dans l'organisation.
- 18.2. Favoriser la participation du personnel technique et professionnel à des formations spécialisées et à divers événements scientifiques (conférences, ateliers, colloques, etc.).
- 18.3. Mettre sur pied un processus efficace de diffusion et de transfert des connaissances, interne au Centre, afin que son personnel puisse accéder à l'information générée par des groupes de travail, des projets de recherche, etc., et pour décloisonner et pérenniser les expertises.
- 18.4. Adopter une approche transversale, pluridisciplinaire et interdisciplinaire pour analyser les problématiques environnementales, de manière à développer une expertise scientifique intégrée.
- 18.5. Mettre sur pied une approche structurée de prospective scientifique, qui consistera, notamment, à réaliser une veille scientifique sur les sujets d'intérêt émergent. Cette approche permettra de déceler plus vite et plus facilement les problématiques émergentes susceptibles d'affecter à plus ou moins long terme les écosystèmes québécois. Il s'agit, par conséquent, de prévoir les besoins éventuels ou de reconnaître les besoins émergents du Ministère qui pourraient

nécessiter une expertise scientifique spécifique passant par le développement d'outils d'analyse environnementale et par l'acquisition de connaissances. Cette démarche constitue donc un outil de prévision au service de la décision et de l'action.

- 18.6. Faire évoluer le parc instrumental dans l'optique du développement de nouvelles perspectives analytiques et de nouveaux champs de compétence.

## **19. Présence**

- 19.1. Favoriser la production de communications scientifiques (conférences scientifiques, articles scientifiques, etc.).
- 19.2. Organiser des événements scientifiques spécialisés ou grand public.
- 19.3. Optimiser les processus et les moyens de diffusion des connaissances auprès des divers publics cibles.

## **20. Influence**

- 20.1. Souligner la complémentarité des expertises du Centre avec celles des chercheurs universitaires et institutionnels en favorisant les travaux de recherche appliquée et les travaux de développement en partenariat.
- 20.2. Favoriser la proactivité dans les dossiers d'analyse environnementale et appliquer une démarche de prospective scientifique.
- 20.3. Soutenir activement l'implication scientifique du Centre et de son personnel auprès des différentes parties prenantes de l'analyse environnementale; favoriser, entre autres, la participation du personnel à des comités d'experts internes, ministériels, interministériels et externes.
- 20.4. Participer activement à la formation d'une relève hautement qualifiée en analyse environnementale.